THEOREIM

LOG IN

Guide de souscription

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL VARIABLE, RCS PARIS N° 920 755 287

Le présent bulletin de souscription répond aux besoins des souscriptions individuelles (personne morale et personne physique), des co-souscriptions et des souscriptions par des mineurs et des majeurs protégés.

En cas de souscription en démembrement, les documents de la liste ci-dessous sont exigés pour l'usufruitier et le nu-propriétaire accompagnés de la convention de démembrement originale datée et signée par les parties.

Le bulletin de souscription et les différentes pièces sont à retourner à :
THEOREIM – service clients – 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS ou par e-mail : partenaires@theoreim.com

Afin que votre souscription soit validée, vous trouverez ci-dessous les documents à joindre au dossier :

POUR TOUS LES SOUSCRIPTEURS

- ☐ L'original du bulletin de souscription dûment complété et signé
- ☐ Le relevé d'identité bancaire au nom du ou des souscripteurs pour le versement des dividendes
- ☐ La déclaration d'origine des fonds
- ☐ Le(s) justificatif(s) des fonds, selon les cas. Se référer aux informations indiquées sur la déclaration d'origine des fonds.

SOUSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE

- ☐ Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité, si pièce d'identité, fournir le recto et le verso
- ☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Le formulaire auto-certification FATCA/CRS – personne physique
- ☐ Le formulaire Personne de plus de 80 ans, le cas échéant
- ☐ Attestation de non-résidence fiscale pour les associés expatriés

SOUSCRIPTION PERSONNE MORALE

- ☐ Kbis de moins de trois mois
- ☐ Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité du représentant de la personne morale agissant pour son compte et pouvoirs si ce n'est pas un représentant légal identifié au Kbis
- ☐ Copie des statuts à jour certifiés conformes par le représentant légal
- ☐ Déclaration des bénéficiaires effectifs
- ☐ Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité des Bénéficiaires Effectifs
- ☐ Le formulaire auto-certification FATCA/CRS – personne morale
- ☐ Justificatifs de la situation financière (par exemple : derniers bilans et comptes de résultat)

Pour les dossiers spécifiques, des pièces complémentaires sont demandées :

SOUSCRIPTION MAJEUR PROTÉGÉ

- ☐ Jugement d'incapacité
- ☐ Ordonnance de placement (seulement pour les Majeurs Protégés sous tutelle)
- ☐ Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal

À noter : l'ensemble des documents (bulletin de souscription, déclaration d'origine des fonds, formulaire FATCA/CRS) doivent être également signés par le représentant légal

SOUSCRIPTION MINEUR

☐ Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité des représentants légaux

☐ Copie du livret de famille

À noter : l'ensemble des documents (bulletin de souscription, déclaration d'origine des fonds, formulaire FATCA/CRS) doivent être également signés par les représentants légaux. Pour les mineurs âgés de 12 ans et plus, la signature du mineur est également requise.

ASSOCIATION, CONGRÉGATION, MUTUELLE,

☐ Une copie du journal officiel dans lequel a été publiée la déclaration de constitution ou document équivalent attestant de la constitution

☐ La liste des membres de l'organe de direction, d'administration ou de surveillance avec leur justificatif d'identité en cours de validité

☐ La décision de l'organe de gouvernance autorisant la souscription de parts de SCPI

☐ Une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité du représentant habilité et justificatif de ses pouvoirs

Règlement de la souscription

Les différents moyens de paiement possibles sont les suivants :

- **Par virement,** joindre la copie de l'avis d'opéré, le libellé doit être le suivant : NOM Prénom ou dénomination sociale

  IBAN : FR76 4097 8000 8721 1890 8721 587

  BIC : BSPFFRPPXXX
- **Par prélèvement,** joindre le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé
- **Par chèque,** le libellé doit être SCPI LOG IN

LOG IN

Protection des données

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin de souscription sont nécessaires au traitement de votre dossier de souscription, à la gestion de votre relation avec LOG IN, SCPI gérée par Theoreim, ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires applicables à Theoreim, notamment en matière de connaissance client, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de fiscalité, de comptabilité et de gestion des réclamations.

Theoreim, société par actions simplifiée au capital de 128 256 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 882 005 622, dont le siège social est situé 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, agit en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment du Règlement général sur la protection des données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données personnelles collectées peuvent notamment comprendre des données d'identification, de contact, de situation familiale, patrimoniale, financière, fiscale et bancaire, ainsi que les informations nécessaires à l'évaluation de la connaissance client, à l'appréciation de l'adéquation de l'investissement, à la gestion de la souscription et au respect des obligations légales et réglementaires de Theoreim.

Les traitements mis en œuvre reposent, selon les cas, sur l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles, le respect d'obligations légales et réglementaires auxquelles Theoreim est soumise, l'intérêt légitime de Theoreim à assurer la gestion et le suivi de la relation avec les souscripteurs, ainsi que, le cas échéant, le consentement de la personne concernée pour certaines opérations spécifiques, notamment de prospection commerciale lorsqu'un tel consentement est requis.

Les données personnelles sont destinées, dans la limite de leurs attributions respectives, à Theoreim, à LOG IN, ainsi qu'à leurs prestataires, délégataires, partenaires, distributeurs, conseils et sous-traitants intervenant pour les besoins de la souscription, de la gestion de la SCPI, de la relation investisseur, de la tenue de registre, de la comptabilité, du contrôle interne, de la conformité, de l'audit, de la gestion des risques, de la fiscalité ou de la sécurité des systèmes d'information. Elles peuvent également être communiquées aux autorités administratives, judiciaires, fiscales, de contrôle ou de tutelle, ainsi qu'à tout organisme habilité à en connaître en application d'une disposition légale ou réglementaire.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, augmentée, le cas échéant, des durées de conservation imposées par les obligations légales et réglementaires applicables ou nécessaires à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice. Les durées de conservation applicables sont précisées dans la politique de protection des données personnelles disponible sur le site internet de Theoreim ou peuvent être communiquées sur demande.

Conformément à la réglementation applicable, le souscripteur dispose, dans les conditions prévues par les textes, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données lorsque ce droit est applicable. Le souscripteur dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

Lorsque le traitement repose sur le consentement, le souscripteur peut retirer ce consentement à tout moment, sans que ce retrait ne compromette la licéité du traitement effectué avant celui-ci. Le souscripteur peut également s'opposer à tout moment à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à Theoreim, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO), par e-mail à l'adresse suivante : cybersécurite@theoreim.com, ou par courrier à l'adresse suivante : Theoreim – DPO – 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. Pour des raisons de sécurité, Theoreim pourra demander la communication d'un justificatif d'identité lorsque cela est nécessaire à l'instruction de la demande.

Le souscripteur est informé qu'il peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07, ou sur le site internet www.cnil.fr.

Pour plus d'informations sur les traitements de données personnelles mis en œuvre par Theoreim, le souscripteur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles disponible sur le site internet de Theoreim.

LOG IN

Bulletin de souscription de parts

Le dossier de souscription doit être complet et les fonds reçus sur le compte de la SCPI pour que la souscription soit prise en compte.
Les U.S. Persons ne peuvent pas souscrire

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ
N° associé (si déjà associé) :
N° Partenaire :

Investisseurs

PERSONNE PHYSIQUE

☐ Souscripteur ☐ Nu-propriétaire

Identité

Civilité : Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : à :
Département de naissance :
Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Téléphone :
Courriel :
Profession :
(Si retraité, indiquer la dernière profession)
Secteur d'activité :

Situation familiale
☐ Célibataire ☐ Marié(e)
☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)
☐ Veuf(ve) ☐ Autre (préciser) :

Régime matrimonial - Régime PACS
☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens
☐ Communauté universelle ☐ Participation aux acquêts

Capacité Juridique
☐ Tutelle ☐ Curatelle
☐ Autre (préciser) :

Fiscalité
☐ IR ☐ IS
☐ Non résident (rajouter le taux) :
☐ Autre (préciser) :

Résidence fiscale
☐ France / DOM ☐ COM ☐ UE
☐ Autre (préciser) :

☐ Remploi de fonds propres
Joindre au dossier la déclaration dûment complétée et signée

☐ Co-Souscripteur ☐ Usufruitier ☐ Représentant légal

Identité

Civilité : Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Né(e) le : à :
Département de naissance :
Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Téléphone :
Courriel :
Profession :
(Si retraité, indiquer la dernière profession)
Secteur d'activité :

Situation familiale
☐ Célibataire ☐ Marié(e)
☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)
☐ Veuf(ve) ☐ Autre (préciser) :

Régime matrimonial - Régime PACS
☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Séparation de biens
☐ Communauté universelle ☐ Participation aux acquêts

Capacité Juridique
☐ Tutelle ☐ Curatelle
☐ Autre (préciser) :

Fiscalité
☐ IR ☐ IS
☐ Non résident (rajouter le taux) :
☐ Autre (préciser) :

Résidence fiscale
☐ France / DOM ☐ COM ☐ UE
☐ Autre (préciser) :

☐ Remploi de fonds propres
Joindre au dossier la déclaration dûment complétée et signée

PERSONNE MORALE

☐ Souscripteur ☐ Nu-propriétaire ☐ Usufruitier
Forme juridique :
Raison sociale / Dénomination :
N° Siret :
N° APE :
Adresse du siège social :
Ville : Code postal :
Pays :

Nom et Prénom du représentant légal :
Qualité :
Téléphone :
Courriel :

Fiscalité :
☐ IR ☐ IS
☐ Autre (préciser) :

NATURE ET MONTANT DE LA SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTION EN NUMÉRAIRE

Prix de la part (A) : 259 euros (€) - *Ce montant inclut la commission de souscription de 12% TTC*

Nombre de parts (B) *(Minimum 4 parts pour les nouveaux associés) :*

En lettres : En chiffres :

Montant souscrit (A x B) : €

MODE DE RÈGLEMENT

☐ Mandat de prélèvement SEPA (à compléter et à signer)

☐ Virement sur le compte de la **SCPI LOG IN - IBAN : FR76 4097 8000 8721 1890 8721 587**

Merci de respecter la nomenclature suivante : NOM Prénom ou dénomination sociale

Avis d'opéré de virement à joindre au dossier de souscription

☐ Chèque à l'ordre de la SCPI LOG IN

Si l'investissement est fait par recours partiel ou total à un financement bancaire :

Crédit d'un montant de € Établissement bancaire

(Copie de la demande de prêt à joindre au dossier de souscription)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant le présent mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez la SCPI LOG IN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte des montants dus au titre de votre souscription initiale ainsi que, le cas échéant, des versements programmés et du réinvestissement automatique des dividendes.

COMPTE À DÉBITER

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

IBAN : BIC :

Domiciliation bancaire :

Fait à :

Le :

CRÉANCIER
SCPI LOG IN
105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS
ICS : FR73ZZZ88D474

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez la SCPI LOG IN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de votre souscription.
Vous vous engagez à informer Theoreim de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment votre domiciliation bancaire en joignant votre relevé d'identité bancaire.
Dans les conditions prévues par le Code monétaire et financier et votre convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester ce prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.

COMMUNICATION AVEC LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La mise à disposition des documents relatifs à l'acquisition ainsi qu'à la détention de vos parts de la SCPI LOG IN peut être effectuée sous format dématérialisé via l'espace My Theoreim, dédié aux associés de la SCPI.

☐ Je (nous) autorise(ons) la Société de Gestion à m'/nous adresser ou mettre à disposition par voie dématérialisée l'ensemble des documents et informations relatifs à mes/nos parts de la SCPI LOG IN.

☐ Je (nous) n'autorise(ons) pas la Société de Gestion à m'/nous adresser ou mettre à disposition ces documents par voie dématérialisée.

RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

☐ Je souhaite réinvestir automatiquement mes dividendes distribués au titre de mes parts de la SCPI LOG IN :

MODALITÉS DE RÉINVESTISSEMENT :

☐ Réinvestissement de la totalité des dividendes

☐ Réinvestissement partiel des dividendes à hauteur de : % (entre 1 % et 100 %)

En cochant cette option, je/nous demande(ons) que les dividendes distribués au titre de mes/nos parts de la SCPI LOG IN soient affectés à la souscription de parts nouvelles, au prix de souscription en vigueur à la date de réalisation de l'opération.

Le réinvestissement est effectué par souscription d'un nombre entier de parts. Aucune fraction de part ne peut être souscrite.

Gestion des rompus

Lorsque le montant des dividendes à réinvestir ne correspond pas à un multiple exact du prix de souscription d'une part, je/nous choisis(issons) l'option suivante :

☐ Arrondi à la part supérieure
Le prélèvement sur mon/notre compte bancaire est complété du montant nécessaire à la souscription de la part supplémentaire.

☐ Arrondi à la part inférieure
Le nombre entier de parts correspondant est souscrit et le solde restant est versé sur mon/notre compte bancaire.

ÉTAPES DU RÉINVESTISSEMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES :

1. Les dividendes sont versés sur le compte bancaire communiqué à THEOREIM.
2. Dès réception, les dividendes destinés au réinvestissement ainsi que, le cas échéant, le complément nécessaire à l'arrondi à la part supérieure sont prélevés sur ce même compte.
3. Le montant prélevé est affecté à la souscription de parts nouvelles de la SCPI LOG IN, au prix de souscription en vigueur à la date de chaque opération, conformément au mandat de prélèvement SEPA complété et signé dans le présent bulletin de souscription.

POINT D'ATTENTION SUR LA FISCALITÉ :

Le réinvestissement des dividendes constitue uniquement une modalité d'emploi des revenus distribués. Les dividendes demeurent imposables dans les conditions fiscales applicables et restent soumis à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux prélèvements sociaux, le cas échéant.

Avertissement : Chaque réinvestissement constitue une nouvelle souscription de parts de SCPI, réalisée aux conditions en vigueur à la date de l'opération, incluant notamment le prix de souscription, les frais applicables, les délais d'entrée en jouissance et les conditions prévues par la documentation réglementaire de la SCPI LOG IN.

Les parts souscrites dans le cadre du réinvestissement sont soumises aux mêmes risques que les parts initialement souscrites, notamment au risque de perte en capital et au risque de liquidité. Les dividendes réinvestis demeurent susceptibles d'être imposables selon ma/notre situation fiscale personnelle.

L'option de réinvestissement des dividendes peut être modifiée ou résiliée sur demande écrite adressée à Theoreim. Toute modification ou résiliation ne prendra effet qu'après traitement par Theoreim et ne remettra pas en cause les réinvestissements déjà réalisés.

SOUSCRIPTION PAR VERSEMENTS PROGRAMMÉS (minimum de 4 parts pour la première souscription)

☐ **Mise en place** ☐ **Modification**[1] ☐ **Suspension**

Je (nous) souhaite(ons) acquérir _____ parts de la SCPI LOG IN

Nombre de parts en toutes lettres : _____

Chaque versement programmé constitue une nouvelle souscription de parts de SCPI, réalisée aux conditions de souscription en vigueur à la date de chaque prélèvement, incluant notamment le prix de souscription, les frais applicables, les délais d'entrée en jouissance et les conditions prévues par la documentation réglementaire de la SCPI LOG IN. Ces conditions sont susceptibles d'évoluer.

Je (nous) souhaite(ons) être prélevé(s) à la fréquence suivante (1 choix possible) :

☐ Mensuelle (dernière semaine du mois civil)
☐ Trimestrielle (dernière semaine du trimestre civil)
☐ Semestrielle (dernière semaine du semestre civil)
☐ Annuelle (dernière semaine de l'année civile)

En cas d'insuffisance de provision, de rejet du prélèvement, de révocation du mandat SEPA ou d'impossibilité opérationnelle, le versement programmé concerné ne pourra pas être exécuté.

[1] Cette opération annule et remplace la précédente mise en place de versements réguliers.

THEOREIM

LOG IN

Évaluation du caractère approprié

Informations

Cette évaluation du caractère approprié permet à Theoreim de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du caractère approprié par rapport aux expériences et aux connaissances du souscripteur.
Elle doit être complétée par tous les souscripteurs, qu'ils aient bénéficié ou non d'un conseil en investissement financier. Cette évaluation, n'est pas constitutive d'un conseil en investissement financier qui a pour objectif de fournir une recommandation personnalisée.
Tous les souscripteurs doivent fournir des informations exactes et complètes portant sur leurs connaissances et leurs expériences en matière d'investissement. En cas d'absence d'informations demandées et/ou en cas d'insuffisance d'informations demandées, Theoreim ne sera pas en mesure de réaliser l'évaluation du caractère approprié.

Questionnaire relatif au niveau de connaissance

1-Lorsque j'investis dans des parts de SCPI :
- ☐ Mon capital peut être récupéré à tout moment
- ☐ Le délai de revente de mes parts n'est pas garanti
- ☐ Je ne sais pas répondre à la question posée

2-Les revenus potentiellement distribués par une SCPI :
- ☐ Sont garantis
- ☐ Peuvent varier à la hausse comme à la baisse
- ☐ Sont fixés contractuellement à l'avance
- ☐ Je ne sais pas répondre à la question posée

3-Lorsque j'investis dans une SCPI, mon horizon de placement est :
- ☐ À court terme < 3ans
- ☐ À moyen terme entre 3 et 8 ans
- ☐ À long terme > 8ans
- ☐ Je ne sais pas répondre à la question posée

4-Lorsque j'investis dans une SCPI, mon capital est :
- ☐ Garanti
- ☐ Protégé
- ☐ N'est ni garanti, ni protégé
- ☐ Je ne sais pas répondre à la question posée

5-Lorsqu'il est fait appel à un crédit pour financer un investissement immobilier :
- ☐ Le risque et le rendement potentiel augmentent
- ☐ Il n'y a aucune incidence sur le risque et le rendement potentiel
- ☐ Le risque et le rendement potentiel diminuent
- ☐ Je ne sais pas répondre à la question posée

Questionnaire relatif à l'expérience

Expérience en matière de crédit

Avez-vous déjà financé un investissement immobilier ou financier au moyen d'un crédit ? ☐ oui ☐ non

Veuillez indiquer ci-dessous les types de produits d'investissement qui vous sont familiers :

Produits	Oui/Non	Ancienneté de la 1ère souscription	Fréquence de souscription
Actions ou OPCVM actions		☐ 0-4 ans ☐ 5-9 ans ☐ >10 ans	☐ Souscription unique ☐ Moins d'une fois/an ☐ Plus d'une fois/an
Obligations ou OPCVM Obligataires		☐ 0-4 ans ☐ 5-9 ans ☐ >10 ans	☐ Souscription unique ☐ Moins d'une fois/an ☐ Plus d'une fois/an
Produits immobiliers (OPCI, SCPI, FPS…)		☐ 0-4 ans ☐ 5-9 ans ☐ >10 ans	☐ Souscription unique ☐ Moins d'une fois/an ☐ Plus d'une fois/an
Produits structurés (EMT, Fonds à formule…)		☐ 0-4 ans ☐ 5-9 ans ☐ >10 ans	☐ Souscription unique ☐ Moins d'une fois/an ☐ Plus d'une fois/an
Capital investissement (titre non cotés, FCPR, FCPI, FIP, holding ISF, SCR…)		☐ 0-4 ans ☐ 5-9 ans ☐ >10 ans	☐ Souscription unique ☐ Moins d'une fois/an ☐ Plus d'une fois/an

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR / CO-SOUSCRIPTEUR

Je (nous) déclare(ons) et reconnais(sons) :
(lire impérativement les Conditions Générales de souscription de la SCPI LOG IN)

- que les statuts, la note d'information, le DIC PRIIPS et le dernier bulletin d'information périodique disponible et rapport annuel de la SCPI m' (nous) ont été remis sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF et en avoir pris connaissance ;
- qu'une copie du bulletin de souscription m'(nous) a été remise sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF ;
- que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (toute personne physique résidant aux États-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine) ou en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des États-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « U.S. Person », conformément aux conditions posées dans la note d'information disponible sur le site internet de la Société de Gestion.
- être pleinement informé(s) et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- avoir pris connaissance des risques décrits dans la note d'information dont les principaux sont repris ci-après ;
- avoir pris connaissance des conditions d'émission et de souscription des parts rappelées ci-après ;
- être informé(s) que la souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total, et de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de souscription sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial ;
- avoir pris connaissance des règles relatives aux données personnelles figurant dans le présent bulletin ;
- être informé(s) des conditions de rémunération de la Société de Gestion qui sont indiquées dans la note d'information et toute documentation commerciale ;
- être informé(s) que la Société de Gestion pourra rétrocéder une partie de la commission de gestion qu'elle aura perçue de la SCPI LOG IN aux distributeurs au titre des prestations de services fournies aux souscripteurs des parts de la SCPI LOG IN dans la durée, dans la mesure où ces prestations contribuent à l'amélioration du service rendu aux souscripteurs dans le temps ou à des prestataires externes au titre de prestations immobilières ;
- être informé(s) que les parts souscrites entreront en jouissance en ce qui concerne les droits financiers qui y sont attachés, le premier jour du sixième mois suivant le mois au cours duquel la souscription a été validée ;
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- avoir rempli un questionnaire de connaissance client avant la signature de ce bulletin de souscription et que les informations fournies dans ce cadre, notamment au titre de mon/notre identité, de ma/notre situation personnelle, patrimoniale, financière, fiscale, bancaire et de l'origine des fonds investis, sont exactes et reflètent bien ma/notre situation ;
- avoir rempli un questionnaire permettant d'évaluer le caractère approprié de l'investissement en parts de SCPI au regard de mes/nos connaissances et de mon/notre expérience en matière d'investissement ;
- que les informations fournies dans le cadre de la connaissance client doivent être actualisées à la demande de Theoreim, à tout moment et a minima une fois par an, dans le cadre de la souscription en versements programmés ou de réinvestissement automatique des dividendes ;
- avoir fait, le cas échéant, appel à mes propres conseils patrimoniaux, juridiques ou fiscaux concernant l'investissement dans la SCPI LOG IN, et n'avoir pas eu besoin des conseils de la Société de Gestion à cet égard.

Je m'engage / Nous nous engageons :

- à informer immédiatement la Société de Gestion Theoreim dans le cas où je(nous) deviendrais(ont) une U.S. Person ;
- à informer Theoreim de toute modification de mon adresse postale/fiscale ou électronique ou toute information me(nous) concernant;

SIGNATURES

LE SOUSCRIPTEUR :

Nom et Prénom ou Dénomination :

Fait à : Le :

En autant d'exemplaires que nécessaire, dont un m'(nous)a été remis.

Signature(s) précédée(s) de la mention « Bon pour accord » :

LE CO SOUSCRIPTEUR :

Nom et Prénom ou Dénomination :

Fait à : Le :

En autant d'exemplaires que nécessaire, dont un m'(nous)a été remis.

Signature(s) précédée(s) de la mention « Bon pour accord » :

LE PARTENAIRE :

Nom et Prénom :

Nom du cabinet :

Cachet et signature du partenaire :

LOG IN

Modalités de souscription

Prix de souscription : il est composé du nominal de 150 €, et d'une prime d'émission de 109 €, soit 259 € à verser en numéraire à libérer intégralement au jour de la souscription. La commission de souscription s'établit à 12 % TTC.

Le client est informé que la Société de Gestion peut rétrocéder une partie de la commission de gestion aux distributeurs et aux prestataires immobiliers. Le client peut recevoir sur demande de sa part, des précisions sur ces rémunérations.

La totalité du prix de souscription des parts est intégralement libérée lors de la souscription.

La date d'entrée en jouissance est le 1er jour du 6ème mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

Minimum de souscription : 4 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1036 € prime d'émission incluse.

Période d'ouverture de la souscription : ouverture le 1er décembre 2022.

Modalités du règlement : le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI LOG IN au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception des fonds et d'un dossier complet de souscription incluant le présent bulletin original dûment rempli et complété, remis ou adressé à : Theoreim, sis 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité des associés de la SCPI ne peut être mise en cause que si la SCPI a été préalablement et vainement poursuivie. La responsabilité de chaque associé est limitée au montant de sa part dans le capital de la SCPI.

AVERTISSEMENT ET FACTEURS DE RISQUES

L'investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme. Les parts de SCPI doivent être souscrites ou acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. Il est recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de dix (10) ans.
Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

- Risque en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital. Le capital que vous investissez dans la SCPI n'est pas garanti.
- Risques liés à l'immobilier : la SCPI a vocation à investir directement ou indirectement dans des actifs immobiliers. Les investissements réalisés par la SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers ;
- Risque lié à la gestion discrétionnaire reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et /ou sur la sélection des immeubles par la Société de Gestion ;
- Risque de liquidité : les parts de la SCPI ne sont pas cotées. Elles présentent donc un risque de liquidité. La SCPI ne garantit pas la revente des parts ;
- Risques liés à l'endettement contracté par la SCPI pour le financement de certains de ses investissements ;
- Risque de change : le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors de la Zone Euro ;
- Risque de taux ; La SCPI est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse ;
- Risque de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement ;
- Risque de durabilité : le risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut affecter d'autres risques ;
- Risque fiscal : le rendement potentiel de la SCPI pourra être impacté par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle investira et/ou de l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux. Les dispositions en vigueur sont susceptibles d'être modifiées quelle que soit la législation du pays d'investissement.

En cas de recours à l'emprunt pour la souscription ou l'acquisition de parts de la SCPI :

- le souscripteur ou l'acquéreur ne doit pas tenir compte uniquement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement ;
- en cas de défaillance dans le cadre du remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues à un prix inférieur à leur prix de souscription ou d'acquisition, ce qui pourrait entraîner une perte en capital ;

En cas de cession des parts de la SCPI à un prix inférieur au prix de souscription ou d'acquisition, l'associé pourrait avoir à compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû au titre de son emprunt et le montant issu de la cession de ses parts.

Après votre souscription

Votre conseiller :
est à votre disposition tout au long de la vie de votre placement
pour toute demande d'information sur ce dernier ou pour toute modification de votre compte client.

- **Dès l'enregistrement de votre dossier** et si vous avez opté pour la voie dématérialisée, un e-mail vous sera adressé avec les informations nécessaires pour accéder à votre espace associé My Theoreim.
- **Dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre** et à partir de l'entrée en jouissance des parts vous recevrez :
  - un avis de virement des dividendes trimestriels,
  - un bulletin trimestriel d'information qui vous permettra de suivre la gestion de votre placement (acquisitions, collecte, distribution, etc.).
- **En avril de chaque année nous vous adresserons :**
  - un récapitulatif des revenus à déclarer,
  - un mode d'emploi pour faciliter votre déclaration fiscale concernant votre SCPI,
  - une indication de la valorisation de vos parts au titre de l'IFI.
- **En mai de chaque année,** nous vous adresserons une convocation pour les assemblées générales annuelles de votre SCPI, accompagnée des documents suivants :
  - ordre du jour de l'Assemblée Générale,
  - bulletin de vote,
  - rapport annuel de votre SCPI.

NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS

Pour toutes informations supplémentaires et sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à votre conseiller ou à la Société de Gestion : Theoreim - 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris (75008) ou e-mail : contact@theoreim.com.

Le Souscripteur pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit à son conseiller ou à la Société de Gestion. De même, la Société de Gestion pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit au Souscripteur.